

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-03-23-19 | Finances communales - Budget annexe du Rive Gauche - Décision modificative n°1-2023
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Cette première décision modificative intègre les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2022 ainsi que les crédits de reports en investissement.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération n°2022-12-15-14 du conseil municipal adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2023,
- La délibération statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette première décision intègre :
 - Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
 - Les reports de crédits 2022 en section d'investissement,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			309 850,81 €
	Nature comptable	chapitre	
• Achats de prestations et de services	6042	011	257 950,81 €
• Rémunération des intermittents	64131	012	49 500,00 €
• Autres charges de gestion courante	65888	65	1 000,00 €
• Dotations aux amortissements	6811	042	1 400,00 €
RECETTES			309 850,81 €
	Nature comptable	chapitre	
• Résultat de fonctionnement 2022 reporté	002	002	309 850,81 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				65 364,77 €
	Nature comptable	chapitre		
▪ Acquisitions diverses	2188	21	48 864,77 €	
▪ Mobilier	21848	21	1 500,00 €	
▪ Frais d'études	2031	20	15 000,00 €	
RECETTES				65 364,77 €
	Nature comptable	chapitre		
▪ Résultat d'investissement 2022 reporté	001	001	63 964,77 €	
▪ Dotations aux amortissements		040	1 400,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Serge Gouet

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc130080-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023